

A large silhouette collage in dark blue on a light blue background. It features a tractor, a person on a boat, a person with a raised arm, a power line tower, a bird, a deer, a car, and various plants and ferns. The text 'La préservation de la biodiversité est l'affaire de tous!' is written in white across the center.

La préservation
de la biodiversité
est l'affaire de tous!



STRATÉGIE RÉGIONALE
POUR LA BIODIVERSITÉ

BOURGOGNE

Guide d'accompagnement pour l'action



SOMMAIRE

QU'EST-CE QUE LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ ?

► page 4

COMMENT METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE ?

► page 6

Rédaction : David Michelin et Anne-Cerise Tissot
(Alterre Bourgogne)

Comité de rédaction et de relecture : Gérard Farcy, Claire Wanderoild (Préfecture de Bourgogne), Hugues Dollat, Annabelle Maréchal, Philippe Pagniez, Hugues Sory et Lydia Weber (DREAL Bourgogne) ; Laurent Gritti, Danièle Lamalle, Dominique Lapôtre, Philippe Latour, Marie Thomas et Stéphane Woynaroski (conseil régional de Bourgogne) ; Nadège Austin, Aurélie Berbey et Stéphanie Marquet (Alterre Bourgogne) ; Florence Clap et Valérie Moral (UICN France).

Photos couverture :

Sitelle Torchepot © Jean-Paul Léau

Faucardage de jussie © Conseil Général de Saône-et-Loire
Hôtel à insectes © Jean-Luc Dion - Ville de Nevers
Bovins de race charolaise © Alain Desbrosses

Conception graphique et mise en page : Fuglane, Dijon

Impression : S2E Impressions, Marsannay-la-Côte
Document imprimé suivant les normes Imprim'Vert
sur papier certifié PEFC

Date de parution : septembre 2014

RECOMMANDATIONS POUR CONSTRUIRE SON PLAN D' ACTIONS

► page 8

ANNEXES

CHARTRE D'ADHÉSION À LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ

► page 15

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT À LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ

► page 16

MODÈLE DE PLAN D' ACTIONS

► page 17

MODÈLE DE FICHE ACTION

► page 20

CITOYEN, VOUS AUSSI ENGAGEZ-VOUS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ ET DEVEZ AMBASSADEUR DE LA BIODIVERSITÉ EN BOURGOGNE !

► page 24

Rougequeue à front blanc mâle.



© Ludovic Jouve



INTRODUCTION

Ce guide d'accompagnement pour l'action¹ s'inscrit dans le cadre de la Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB) élaborée conjointement par l'État et la Région Bourgogne, en collaboration avec Alterre Bourgogne et l'UICN France. Son objectif est d'inciter les acteurs du territoire bourguignon à mettre en place des actions concrètes dans le cadre de la SRB. Il s'adresse en particulier aux organismes publics et privés, quels que soient leur statut, leur taille, leurs domaines d'activités et leur niveau d'expertise vis-à-vis de la biodiversité. Il s'adresse également, par l'intermédiaire de ces organismes, à tous les citoyens.

CE GUIDE RÉPOND À TROIS OBJECTIFS :

- présenter les différentes étapes de la démarche à mener : adhésion, engagement et labellisation ;
- formuler des recommandations pour aider les acteurs à construire et mettre en œuvre leur propre plan d'actions avec l'ensemble des parties prenantes ;
- proposer des modèles de fiches pour formaliser ces étapes.



QU'EST-CE QUE LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ ?

La Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB) doit permettre à toutes celles et ceux qui le veulent d'agir en faveur de la biodiversité dans tous les territoires de Bourgogne et tous les secteurs d'activités. Sa mise en œuvre couvre la période 2014-2020.

L'élaboration de la SRB a été co-pilotée par l'État et la Région Bourgogne entre 2012 et 2014, et menée en articulation avec le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE). Elle a été construite à partir d'une large concertation qui a réuni plus de 1 500 contributeurs et a été examinée par le Comité régional biodiversité et le Comité scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN). Elle a été approuvée le 30 juin 2014 par les élus du conseil régional.

La SRB s'articule autour de trois documents :

1 / DIAGNOSTIC : DES ENJEUX À PARTAGER

Ce diagnostic propose une synthèse des enjeux sur la base d'un état des lieux de la biodiversité régionale et de ses interactions avec les activités du territoire. Il a constitué le support de la concertation.



2 / LA STRATÉGIE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ : ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Ce document, établi à partir des propositions formulées lors de la concertation, définit :

- 5 enjeux,
- 5 orientations stratégiques,
- 20 objectifs opérationnels et une cinquantaine de pistes d'action.



3 / LE GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'ACTION

Ce guide fournit les informations et recommandations nécessaires pour passer à l'action et mettre en œuvre, concrètement et partout en Bourgogne, la SRB.



5 ENJEUX

Mise en réseau des acteurs régionaux et articulation des politiques publiques

Amélioration et partage de la connaissance et des enjeux sur la biodiversité régionale

Préservation du patrimoine naturel et de la fonctionnalité des écosystèmes bourguignons

Meilleure prise en compte de la biodiversité à tous les niveaux de décision

Sensibilisation et formation de tous les citoyens

5 ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Organiser une gouvernance partagée pour la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action

Structurer, développer et partager les connaissances

Préserver la diversité du vivant et la fonctionnalité des milieux

Assurer un usage durable du capital naturel

Faciliter l'appropriation par tous des enjeux de la biodiversité

20 OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

1 / Organiser et animer une gouvernance aux échelles régionale et locale

2 / Développer des réseaux d'acteurs favorisant les échanges pluridisciplinaires, la cohérence des politiques et des actions

3 / Suivre et évaluer les stratégies, les politiques et les actions en lien avec la biodiversité

4 / Mutualiser, structurer et valoriser les connaissances sur la biodiversité régionale

5 / Compléter la connaissance sur le patrimoine naturel bourguignon

6 / Développer la recherche sur la biodiversité et sur ses interactions avec les activités humaines

7 / Préserver les espèces, leurs populations et leur diversité

8 / Maintenir et restaurer les milieux et leur fonctionnalité

9 / Construire la Trame verte et bleue régionale

10 / Anticiper les effets du changement climatique sur le patrimoine naturel

11 / Surveiller et contrôler les espèces invasives

12 / Aménager le territoire et gérer l'espace urbanisé en intégrant les enjeux de biodiversité

13 / Faire de la biodiversité un atout pour la production agricole

14 / Développer la prise en compte de la biodiversité dans la production sylvicole

15 / Assurer la durabilité des stratégies d'entreprises et des procédés d'exploitation et de transformation des ressources naturelles

16 / Valoriser la biodiversité au travers des produits de consommation et des circuits de distribution

17 / Intégrer les enjeux de préservation de la biodiversité dans les pratiques de pleine nature

18 / Former et informer tous les professionnels aux enjeux de la biodiversité

19 / Faire émerger une culture de la nature chez tous les jeunes

20 / Susciter l'envie d'agir pour la biodiversité chez tous les Bourguignons



COMMENT METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE ?

BON À SAVOIR

- La signature de la charte d'adhésion et de la déclaration d'engagement doit être effectuée par l'instance décisionnelle de l'organisme (maire de commune, président de collectivité, d'association, de chambre consulaire, de syndicat, chef d'entreprise...).
- La liste des organismes adhérents, engagés et reconnus SRB, est publique et disponible en ligne sur www.strategie-biodiversite-bourgogne.fr.

Quel que soit votre secteur d'activités, votre organisme peut contribuer à la mise en œuvre de la SRB suivant trois niveaux d'implication :

1 Signer la charte pour adhérer à la stratégie et partager ses objectifs

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Par cette signature, votre organisme témoigne publiquement de son adhésion aux objectifs et aux principes de la SRB et s'engage à la faire connaître à tous ses collaborateurs et partenaires.

COMMENT FAIRE ?

- Prendre connaissance du diagnostic, des orientations et des objectifs de la SRB (disponibles en ligne sur www.strategie-biodiversite-bourgogne.fr).
- Remplir et signer la charte d'adhésion (également disponible en ligne et en annexe 1).

2

S'engager en proposant des actions

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Votre organisme s'engage à élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions pour atteindre tout ou partie des objectifs opérationnels de la SRB. Ce plan d'actions doit s'inscrire dans votre activité et vous permettre d'aller au-delà du simple respect de la législation, dans un esprit d'amélioration continue en fonction des capacités de votre organisme. Il peut être porté par un groupement de plusieurs organismes ayant signé la charte. Votre organisme s'engage également, par l'exemplarité et le retour d'expérience, à inciter ses collaborateurs et partenaires à agir en faveur de la biodiversité.

COMMENT FAIRE ?

- Remplir et signer la déclaration d'engagement disponible en ligne sur www.strategie-biodiversite-bourgogne.fr (voir modèle en annexe 2).
- Élaborer un plan d'actions en vous appuyant sur les recommandations qui suivent et le formulaire disponible en ligne sur www.strategie-biodiversite-bourgogne.fr (voir modèle en annexe 3).

LES 10 CRITÈRES DE LABELLISATION SRB / Le plan d'actions doit :

1	S'inscrire dans le cadre des orientations stratégiques de la SRB 2014-2020 et contribuer à atteindre tout ou partie de ses objectifs opérationnels.
2	S'inscrire dans les compétences et les prérogatives de votre organisme.
3	Etre constitué d'actions diverses, ponctuelles ou continues dans le temps mais toujours en lien avec la biodiversité.
4	Impliquer le plus de collaborateurs possible, à tous les niveaux hiérarchiques, pour assurer une dynamique et son portage politique efficace.
5	Impliquer les parties prenantes extérieures pour améliorer la qualité et la transparence de l'engagement.
6	Proposer un projet cohérent entre les enjeux identifiés dans votre diagnostic biodiversité et les mesures prises pour éviter ou réduire les impacts de vos activités.
7	Conduire à des effets positifs uniquement, directs ou indirects, importants et substantiels sur la biodiversité.
8	Aller au-delà du simple respect de la réglementation et de la politique passée et actuelle de l'organisme.
9	Être mesurable, notamment pour permettre le suivi de sa mise en œuvre, de ses effets sur l'état de la biodiversité ainsi que sur l'évolution des comportements.
10	S'inscrire dans une perspective d'amélioration continue, avec des objectifs et des actions qui évoluent pour toujours augmenter la performance écologique de l'organisme via son plan d'actions.

LE COMITÉ RÉGIONAL BIODIVERSITÉ

Le Comité régional biodiversité est l'instance consultative sur tous sujets relatifs aux stratégies en faveur de la biodiversité. Installé par arrêté conjoint du 23 août 2012 (disponible en ligne sur www.strategie-biodiversite-bourgogne.fr) pour six ans, il est composé de membres représentatifs des composantes de la société civile réparties en cinq collèges :

- collectivités territoriales,
- État et établissements publics,
- organisations professionnelles, syndicats du patronat et des salariés, associations de consommateurs et autres usagers de la nature,
- associations, organismes, fondations œuvrant pour la préservation de la nature et gestionnaires d'espaces naturels,
- scientifiques et personnes qualifiées.

C'est ce comité qui accorde officiellement la labellisation SRB.

3

Faire labelliser votre engagement

DE QUOI S'AGIT-IL ?

La labellisation SRB permet de faire reconnaître publiquement la qualité de votre engagement et le caractère exemplaire de votre plan d'actions.

Une fois la labellisation acquise pour la durée du projet proposé, votre organisme pourra en faire la publicité au travers d'actions de communication marquées du logo SRB (disponible en ligne sur www.strategie-biodiversite-bourgogne.fr).

La labellisation SRB n'induit pas de soutien financier, mais peut être considérée par les acteurs notamment financiers, comme un gage de qualité.

La labellisation SRB est attribuée par le Comité régional biodiversité. Le plan d'actions proposé est évalué à partir de 10 critères de labellisation présentés ci-dessus qui s'inspirent du dispositif de reconnaissance de la Stratégie nationale biodiversité 2011-2020.

COMMENT FAIRE ?

- Cocher, dans votre déclaration d'engagement, la demande : « *Nous souhaitons faire reconnaître et labelliser notre plan d'actions par le Comité régional biodiversité* ».
- Soumettre votre plan d'actions au Comité régional biodiversité.



CONSTRUIRE SON PLAN D' ACTIONS

Les recommandations suivantes doivent permettre de guider votre réflexion et votre démarche pour élaborer un plan d'actions pouvant faire l'objet d'une labellisation SRB.

Phase 1 PRÉPARATION

RECOMMANDATION N°1

Mobiliser et impulser la dynamique en interne

RECOMMANDATION N°2

Dresser l'état des lieux des enjeux "biodiversité"

Phase 2 CONCEPTION

RECOMMANDATION N°3

Impliquer les acteurs extérieurs

RECOMMANDATION N°4

Intégrer la biodiversité dans sa stratégie et définir son plan d'actions

Phase 3 MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

RECOMMANDATION N°5

Se donner les moyens de la mise en œuvre et du suivi du projet

Phase 4 COMMUNICATION

RECOMMANDATION N°6

Communiquer sur le projet et se donner de nouvelles perspectives

RECOMMANDATION N°1

MOBILISER ET IMPULSER LA DYNAMIQUE EN INTERNE

Il s'agit de transformer une envie d'agir en véritable dynamique collective d'engagement pour vous permettre de construire votre projet sur des bases solides.

1 S'informer

De nombreuses initiatives en faveur de la biodiversité existent : réalisation d'études, gestion d'espèces et d'espaces, sensibilisation, formation, communication... Il faut repérer celles qui sont sur votre territoire ou dans votre secteur d'activité pour vous en inspirer. L'idée n'est pas de faire à l'identique mais d'étudier ce qui peut être adapté à votre contexte. Pour les connaître, informez-vous auprès :

- des collectivités (région, département, intercommunalité ou commune) ;
- des administrations ou établissements publics compétents en matière d'environnement (DREAL, DDT, ONCFS, ONEMA, ONF, agences de l'eau*...);
- des associations régionales ou locales ;
- des organismes de recherche (CNRS, muséum d'histoire naturelle, INRA*...);
- des organismes socioprofessionnels.

2 Impliquer les personnes de son organisme, des décideurs jusqu'à la base

Pour impulser une dynamique qui permette d'agir en faveur de la biodiversité, il est nécessaire d'impliquer, tout au long de la vie du projet, le plus grand nombre de personnes, et en particulier celles qui seront impactées au quotidien, grâce à un large processus de concertation. L'implication des décideurs (élus pour les collectivités, PDG ou chefs d'entreprises, directeurs généraux pour les administrations publiques ou des conseils d'administration pour les associations) est également indispensable pour appuyer les choix stratégiques et permettre la mobilisation des moyens nécessaires en particulier financiers.

3 Se documenter et se faire aider

Pour renforcer la dynamique et l'appropriation du projet par tous, vous pouvez vous documenter et vous faire aider notamment par des organismes compétents qui peuvent vous conseiller (ex. : associations, chambres consulaires).

Il est également possible de vous faire accompagner de manière plus étroite tout au long de la construction de votre projet notamment pour conduire votre état des lieux, mieux cerner vos enjeux et élaborer votre plan d'actions. En sollicitant ces partenaires dès les premières étapes, vous éviterez certains écueils.

Pour en savoir plus sur :

- ▶ des initiatives notamment bourguignonnes en faveur de la biodiversité
- ▶ les principaux acteurs qui peuvent vous aider



www.strategie-biodiversite-bourgogne.fr



Lucane
Cerf-volant.

* CNRS : Centre national de la recherche scientifique
DDT : Direction départementale des territoires
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
INRA : Institut national de la recherche agronomique
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF : Office national des forêts

RECOMMANDATION N°2

DRESSER L'ÉTAT DES LIEUX DES ENJEUX

"BIODIVERSITÉ"

Cette étape consiste à lister les activités de votre organisme et leurs relations (positives ou négatives) avec la biodiversité pour identifier puis hiérarchiser les enjeux de préservation, de restauration et de valorisation du patrimoine naturel.

1 Identifier les enjeux liés à la biodiversité dans le cadre de ses activités

• Quel est le contexte législatif et réglementaire dans lequel s'inscrit votre activité ?

Ce point sur le droit et la réglementation vous permettra d'identifier la marge de progression possible pour agir plus et mieux en faveur de la biodiversité.

• Quelles sont les caractéristiques de la biodiversité présentes sur le(s) territoire(s) concerné(s) par les activités de votre organisme ?

Il s'agit d'identifier le(s) territoire(s), de mieux connaître leurs caractéristiques écologiques (ex. : présence d'un cours d'eau) et de dresser l'état de santé de la biodiversité et des écosystèmes avec lesquels les activités de votre organisme sont en interaction (ex. : cours d'eau pollué).

• Vos activités ont-elles des impacts négatifs et/ou des effets positifs sur la biodiversité ?

Pour certains organismes, cela permettra d'identifier des mesures correctives visant à remédier aux effets négatifs et à maximiser les effets positifs des activités sur l'état de la biodiversité.

• Vos activités dépendent-elles directement ou indirectement des services écologiques ?

Dans quelle mesure les activités de votre organisme sont-elles dépendantes du monde vivant ? (ex. : dépendance d'une entreprise de cosmétique par rapport à une espèce végétale pour la fabrication de ses produits ou dépendance d'une collectivité par rapport à des services éco-systémiques comme le rôle d'épuration de la ressource en eau assuré par une forêt).

• Comment intégrez-vous la question de la biodiversité dans vos projets ?

Cette question doit vous conduire à identifier la stratégie et/ou les actions en faveur de l'environnement en général et de la biodiversité en particulier, déjà menées ou engagées dans votre organisme et à en faire le bilan.

• Au regard de cet état des lieux, quels sont les enjeux pour votre organisme en matière de biodiversité ?

Répondre à cette question vous aidera à comprendre dans quelle mesure vos activités peuvent contribuer à atteindre les objectifs des cinq orientations stratégiques de la SRB.

2 Procéder à la hiérarchisation des enjeux

Après avoir identifié les enjeux pour votre organisme, il est conseillé de les hiérarchiser notamment en prenant en considération la combinaison de trois critères :

• **Les effets escomptés sur la biodiversité.** Il s'agit de prioriser les enjeux qui donneront lieu aux actions les plus efficaces et positives pour la biodiversité.

• **La faisabilité.** Il s'agit de donner la priorité aux enjeux les plus aptes à être transformés en actions concrètes.

• **La minimisation des risques et l'optimisation des opportunités.**

• Les risques sont toutes les complications auxquelles s'expose votre organisme s'il n'agit pas davantage en faveur de la biodiversité (ex. : difficulté d'accès à certaines ressources naturelles qui s'épuisent, contentieux) ;

• Les opportunités sont toutes les occasions d'agir qui permettent d'envisager la valorisation, la protection et la restauration de la biodiversité comme un atout de développement pour votre organisme (ex. : nouveaux débouchés, image de marque).

Pour en savoir plus sur :

- ▶ la réglementation relative à la biodiversité
- ▶ les caractéristiques de la biodiversité présente sur le territoire concerné par les activités de votre organisme
- ▶ les outils de diagnostic de la biodiversité
- ▶ les outils mobilisables par une entreprise pour l'accompagner dans l'identification de ses dépendances à la biodiversité
- ▶ les outils mobilisables par une entreprise pour l'accompagner dans la quantification de ses dépendances à la biodiversité
- ▶ les interactions entre vos activités et la biodiversité



www.strategie-biodiversite-bourgogne.fr

RECOMMANDATION N°3 IMPLIQUER LES PARTENAIRES EXTÉRIEURS



Parce que la biodiversité constitue un bien commun et que les enjeux de sa préservation dépassent bien souvent les activités d'un seul acteur, associer des partenaires extérieurs est un élément clé de la réussite de votre projet. Les orientations que votre organisme prendra pour préserver et valoriser la biodiversité pourraient avoir des conséquences sur l'activité d'autres acteurs. Si ces derniers ne sont pas impliqués d'une manière ou d'une autre, votre projet peut se heurter à des blocages.

1 Identifier les acteurs extérieurs

Il s'agit d'identifier et de comprendre les blocages éventuels auxquels vous pouvez vous heurter et les leviers sur lesquels vous pouvez vous appuyer en distinguant :

- les acteurs dont les activités seront directement ou indirectement impactées par les orientations et les actions de votre projet ;
- les acteurs qui, sans être directement concernés par les retombées de votre projet, peuvent être intéressés.



© Stéphanie Marquet - Alterré Bourgogne

2 Nouer le dialogue avec les acteurs extérieurs et développer des partenariats

L'information et la transparence sont deux préalables pour assurer à votre projet les meilleures chances d'être compris et accepté en dehors de votre organisme. Pour aller plus loin que la simple information et faire participer les parties prenantes, il est conseillé :

- **de mettre en place des mécanismes de consultation et de concertation pour faire participer les acteurs extérieurs** (réunions, enquêtes...);
- **d'instaurer une dynamique de co-construction pour assurer la solidarité entre votre organisme et ses partenaires.** C'est une démarche qui implique le co-partage du projet et donc la mise en place d'une gouvernance partagée. Elle peut présenter l'avantage d'une mise en commun des moyens (humains, techniques et financiers) ;
- **de communiquer sur les avancées du projet pour maintenir l'intérêt de tous les acteurs dans la durée.** La participation des partenaires est en effet une dynamique qui doit s'entretenir pour éviter la démobilitation des partenaires. Elle doit par ailleurs être encadrée, autant que possible, par des règles pour permettre des arbitrages en toute transparence.

3 Miser sur les partenariats et les projets co-portés

Au-delà des dynamiques de participation des acteurs extérieurs, il est conseillé de nouer des partenariats, voire de mettre en place des projets co-portés qui permettront la réalisation d'actions partagées.

Pour en savoir plus sur :

- ▶ les différentes parties prenantes impliquées dans la gouvernance de la SRB
- ▶ les modes de participation des parties prenantes (consultation, concertation, co-construction)
- ▶ les principes de la concertation



www.strategie-biodiversite-bourgogne.fr

RECOMMANDATION N°4

INTÉGRER LA BIODIVERSITÉ DANS SA STRATÉGIE ET DÉFINIR SON PLAN D' ACTIONS

1 Intégrer des objectifs biodiversité dans la stratégie de son organisme

Il vous suffit pour cela de vous appuyer sur les conclusions de l'état des lieux et de vous référer aux 20 objectifs opérationnels de la Stratégie régionale pour la biodiversité.

2 Identifier des dispositifs transversaux de développement durable

Cette étape doit vous permettre d'intégrer la biodiversité dans votre stratégie de développement, notamment en vous appuyant sur des dispositifs ou référentiels de développement durable (ex. : Agenda 21, norme ISO 26000 sur la responsabilité sociétale des entreprises ou ISO 14001 sur la mise en œuvre de système de management environnemental)

3 Lister les actions pour atteindre les objectifs opérationnels retenus

Il peut s'agir d'actions en cours ou nouvelles qui constitueront le plan d'actions. Elles peuvent s'inspirer des pistes d'actions identifiées dans la Stratégie régionale pour la biodiversité (document 2 : Orientations et objectifs) ou des bonnes pratiques menées par d'autres acteurs, en région comme au niveau national.

4 Organiser et planifier la mise en œuvre du plan d'actions

Il s'agit là de définir un calendrier, d'identifier les acteurs à impliquer, ainsi que les moyens et ressources à mobiliser.

Pour en savoir plus sur :

- ▶ Les objectifs opérationnels de la SRB
- ▶ Les pistes d'actions proposées dans le cadre de la SRB
- ▶ Les dispositifs transversaux de développement durable

 www.strategie-biodiversite-bourgogne.fr

Lézard vert.



RECOMMANDATION N°5

SE DONNER LES MOYENS DE LA MISE EN ŒUVRE ET DU SUIVI DU PROJET



1 Prévoir des moyens adaptés

Évaluer les moyens humains, techniques et financiers nécessaires et anticiper leur attribution permet de définir le niveau de votre engagement et de mettre en cohérence ces moyens avec les objectifs poursuivis. Cela s'organise en deux étapes :

- La première consiste à **mobiliser des moyens financiers suffisants**. Agir implique des dépenses qui seront valorisées par un retour sur investissement à plus ou moins long terme.
- La seconde consiste à **organiser les ressources humaines nécessaires pour piloter le projet**, c'est-à-dire son élaboration, son animation et sa mise en œuvre. Il est important d'avoir un(e) responsable avec si possible une équipe chargée de faire vivre le projet tant en interne (à tous les niveaux hiérarchiques – cf. Recommandation n°1) qu'en externe.

2 Prendre les dispositions nécessaires pour l'évaluation

L'amélioration en continu du projet nécessite de mesurer à la fois la mise en œuvre du plan d'actions et les résultats obtenus vis-à-vis de la biodiversité. Pour mettre en œuvre l'évaluation, il faut :

- **s'appuyer sur un tableau de bord de suivi du plan d'actions ;**
- **mesurer les résultats et les impacts du projet** sur la biodiversité grâce à des critères et des indicateurs. Cinq critères sont couramment retenus pour l'évaluation de projets (voir tableau ci-dessous) ;
- **se faire aider car la mise en place d'indicateurs est un exercice souvent complexe**. N'hésitez pas à vous appuyer sur des méthodes de construction d'indicateurs existantes et à vous faire aider par des professionnels reconnus (associations, organismes de recherche ou bureaux d'études) ;

• profiter de l'évaluation pour faire vivre le projet et l'améliorer en continu :

- en fixant la périodicité du suivi et de l'évaluation qui peut être fonction des différents paramètres du projet (durée globale, éléments forts du calendrier du plan d'actions...);
- en prévoyant des échanges en interne, entre les personnes en charge du suivi et de l'évaluation et celles en charge du pilotage ;
- et en communiquant sur les résultats obtenus.

Pour en savoir plus sur :

► **Les indicateurs de biodiversité**

www.strategie-biodiversite-bourgogne.fr

Critères couramment retenus pour l'évaluation de projets

Critère	Objectif	Question générale correspondante (à adapter précisément à chaque cas)
Efficacité	Ce critère, le plus important, permet de savoir si les actions ont un impact positif sur la biodiversité, de manière directe, comme à travers une action de conservation, ou indirecte comme à travers une action de sensibilisation. Il suppose d'identifier précisément ces impacts (mesures).	Le projet et l'ensemble des actions qui le composent produisent-ils des effets qui rapprochent l'organisme des objectifs qu'il s'est fixés ?
Pertinence	Ce critère, lié aux conclusions de votre état des lieux "biodiversité", permet de vérifier que les actions s'inscrivent bel et bien au cœur des activités de votre organisme et qu'elles répondent aux enjeux identifiés.	En quoi le projet constitue-t-il une réponse adaptée aux enjeux qui lient l'organisme à la biodiversité ?
Cohérence	Ce critère permet de tester la solidité du projet en mesurant l'adéquation entre les objectifs du projet et les actions avec les moyens et ressources humaines et financières mobilisées.	Le projet repose-t-il sur une stratégie d'action solide ?
Utilité	Ce critère permet d'établir, au-delà des effets sur la biodiversité, l'ensemble des retombées positives du projet, alors que l'organisme ne les avait pas prévues : économies réalisées, nouvelles méthodes de travail adoptées, nouvelles relations entre acteurs créées, dynamisation du territoire, etc.	En dehors des impacts sur la préservation de la biodiversité, quels sont les intérêts connexes du projet ?
Efficience	Ce critère permet d'apprécier la viabilité du projet en analysant le rapport entre les coûts du projet et les ressources mobilisées, matériels ou immatériels, à court ou à long terme.	Quelle analyse tirer des résultats obtenus au vu de l'importance des moyens humains ou financiers mobilisés ?

RECOMMANDATION N°6

COMMUNIQUER SUR SON PROJET ET SE DONNER DE NOUVELLES PERSPECTIVES



Il s'agit de faire connaître votre projet à la fois en termes d'actions menées et d'effets attendus.

1 Partager ses expériences

Le partage des expériences dans votre organisme et auprès des acteurs extérieurs permet, grâce aux échanges et aux réflexions, de trouver de nouvelles clés pour progresser.

2 Faire connaître les bénéfices

Une démarche volontaire en faveur de la biodiversité présente des bénéfices permettant de créer de la valeur immatérielle pour l'organisme (image, bonne gouvernance, éthique...) et de se donner de nouvelles perspectives notamment en termes d'amélioration de ses performances environnementales, sociales mais aussi économiques. On peut ainsi distinguer cinq effets vertueux :

- l'anticipation de certaines contraintes et la **prévention des risques** (sociaux, écologiques, juridiques et en termes d'image) ;
- la **réduction des coûts** liés à une meilleure maîtrise de la consommation de ressources et de l'émission de polluants ;

- l'**innovation** par l'augmentation de la qualité du produit, du service et donc possiblement de la valeur ajoutée ;
- la différenciation sur le marché et l'augmentation de la **valeur de la marque** ;
- l'**amélioration de la réputation** et la fidélisation des publics visés.

La communication sur ces bénéfices, est nécessaire pour en accroître le niveau de connaissances et la prise de conscience auprès des différents partenaires. Elle peut s'organiser à travers des relations presse, des supports d'édition (publications, lettres d'info, rapport d'activité), etc.

Femelle d'*Anax imperator* en ponte.



© Stéphanie Marquet

Les formulaires présentés dans ces annexes sont des modèles.

Nous vous invitons à les compléter sur le site Internet www.strategie-biodiversite-bourgogne.fr



Nous (*nom de l'organisme*),
signataires de cette charte,

- ▶ **sommes conscients que la biodiversité est un bien commun** dont dépend le bien-être de tous ;
- ▶ **reconnaissons** la nécessité de préserver la biodiversité **et souhaitons agir** en sa faveur ;
- ▶ **adhérons à la vision, à l'ambition et aux principes de gouvernance** de la Stratégie régionale pour la biodiversité en Bourgogne, à ses orientations stratégiques et à ses objectifs opérationnels ;
- ▶ **acceptons de figurer sur la liste publique** des adhérents ;
- ▶ **nous engageons à :**
 - diffuser et promouvoir la SRB et ses modalités d'application par le biais d'information et de pédagogie au sein de nos réseaux et en particulier auprès de nos collaborateurs et de nos partenaires ;
 - partager nos enseignements et nos expériences en faveur de la biodiversité avec l'ensemble de nos partenaires ;
 - étudier, dans un délai maximum de deux ans, la possibilité et les conditions de mise en œuvre d'un engagement volontaire dans le cadre de notre activité et des objectifs de la SRB qui le concernent ;
 - le cas échéant, proposer un plan d'actions à mettre en œuvre d'ici 2020, pour atteindre les objectifs opérationnels de la SRB.

Date : Lieu :

Signature de l'instance décisionnelle de la structure
(*président de collectivité, d'association, chef d'entreprise...*) et cachet :

Contact de la personne référente

Nom :
Prénom :
Fonction :
Service :
Adresse postale :
.....
Courriel :
Tél. :



Nous (*nom de l'organisme*),

signataires de cet engagement volontaire,

- avons signé la charte d'adhésion à la Stratégie régionale pour la biodiversité (SRB) en Bourgogne ;
- nous engageons à mettre en œuvre le plan d'actions annexé afin de contribuer à la mise en œuvre de la SRB en Bourgogne ;
- souhaitons faire labelliser notre plan d'actions par le Comité régional biodiversité.

Date : Lieu :

Signature de l'instance décisionnelle de la structure
(*président de collectivités, d'associations, chef d'entreprise...*) et cachet :

Contact de la personne référente

Nom :

Prénom :

Fonction :

Service :

Adresse postale :

Courriel :

Tél. :



TITRE DE MON PLAN D' ACTIONS

.....

.....

DESCRIPTION DE MON ORGANISME

Nom :

Statut :

Domaine(s) de compétence :

Aire(s) géographique(s) d'action :

.....

ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX RELATIFS À LA BIODIVERSITÉ

État des lieux des activités de mon organisme et de leurs relations avec la biodiversité :

.....

.....

.....

Enjeux en matière de biodiversité, risques et opportunités pour mon organisme :

.....

.....

.....

PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTIONS

Objectif(s) de mon plan d'actions :

.....

.....

Description de mon plan d'actions (liste des actions, cibles, durée...) :

.....

.....

.....

.....

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE MON PLAN D'ACTIONS

Collaborateur(s) interne(s) impliqué(s) :

.....

.....

Partenaire(s) impliqué(s) / co-porteur(s) :

.....

.....

Calendrier de mise en œuvre :

.....

Moyens humains et financiers mobilisés ou à mobiliser :

.....

.....

CORRESPONDANCE AVEC LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE LA SRB

- A / Organiser une gouvernance partagée pour la cohérence des politiques et l'efficacité de l'action
En particulier, les objectifs opérationnels n°
- B / Structurer, développer et partager les connaissances
En particulier, les objectifs opérationnels n°
- C / Préserver la diversité du vivant et la fonctionnalité des milieux
En particulier, les objectifs opérationnels n°
- D / Assurer un usage durable du capital naturel
En particulier, les objectifs opérationnels n°
- E / Faciliter l'appropriation par tous des enjeux de la biodiversité
En particulier, les objectifs opérationnels n°

DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION DU PLAN D' ACTIONS

Description du dispositif de suivi-évaluation (ex. : critères d'évaluation et indicateurs utilisés) :

.....
.....
.....
.....

Collaborateur(s) interne(s) impliqué(s) :

.....
.....
.....

Partenaire(s) impliqué(s) / co-porteur(s) :

.....
.....
.....

Calendrier de mise en œuvre :

.....
.....

Moyens humains et financiers mobilisés ou à mobiliser :

.....
.....
.....



Action n° Titre de l'action :

Objectif(s) et cible(s) de mon action :
.....
.....

Description de mon action (principales étapes, durée...):
.....
.....

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE MON ACTION

Collaborateur(s) interne(s) impliqué(s) :
.....
.....

Partenaire(s) impliqué(s) / co-porteur(s) :
.....
.....

Calendrier de mise en œuvre :
.....

Moyens humains et financiers mobilisés ou à mobiliser :
.....
.....

DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION DE L'ACTION

Résultats attendus pour la biodiversité :

.....

.....

.....

.....

Modalités de suivi-évaluation (identification des critères d'évaluation et des indicateurs) :

.....

.....

.....

.....

Résultats attendus par rapport à chaque objectif opérationnel visé :

.....

.....

.....

.....

Correspondance avec une piste d'action de la SRB :

.....

.....

.....

.....

Area with horizontal dotted lines for taking notes.





La préservation
de la biodiversité
est l'affaire de tous !

La biodiversité,
ce sont les humains
et la nature réunis.
Notre santé et notre
bien-être en dépendent
car, grâce à elle,
nous respirons,
nous mangeons,
nous nous soignons,
nous nous logeons...

Il est donc essentiel
de préserver
la biodiversité
et d'utiliser
durablement
les ressources
naturelles.

Citoyen, vous aussi engagez-vous et devenez

AMBASSADEUR DE LA BIODIVERSITÉ en Bourgogne

En devenant un Ambassadeur de la biodiversité en Bourgogne,

Prendre en compte
la nature dans ma vie
quotidienne et adopter
un comportement
éco-responsable.

je m'engage à

Faire connaître
la SRB et promouvoir
la préservation
de la biodiversité
auprès de mes
concitoyens.

Partager
mon expérience
citoyenne auprès
de mes concitoyens.

Demander aux
élus et décideurs
économiques et sociaux
de Bourgogne de
s'impliquer et d'agir
pour la préservation
et la restauration
de la biodiversité.

Signez la charte citoyenne en ligne

www.strategie-biodiversite-bourgogne.fr